



VIDE-GRENIERS DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2026 BOURG DE SAINTE-SOULLE

Organisateur : Comité des Fêtes de Sainte-Soulle

Horaires : Accueil des exposants à partir de **6h00**. Les véhicules devront avoir quitté les emplacements à **8h00**.
Accueil du public de **8h à 18h**.

Tarif : **3 €** le mètre linéaire (minimum 2 mètres).

Réservation : Bulletin ci-dessous à compléter et à retourner accompagné impérativement du paiement :
Mairie - Comité des Fêtes de Sainte-Soulle - 39 rue de l'Aunis - 17220 SAINTE-SOULLE
(Bulletin de réservation établi et signé au même nom que la pièce d'identité, merci)

Vos numéros d'emplacement vous seront communiqués le jour J.
L'arrivée se fera à la Poste rue de l'Aunis, la rue sera en sens unique.
ATTENTION : Aucun emplacement ne sera réservé si le dossier est incomplet.

RENSEIGNEMENTS cfsaintesoulle@gmail.com ou 07 85 66 11 84

RÈGLEMENT À CONSERVER

Article 1 : Selon la réglementation en vigueur, les participants autorisés sont les personnes suivantes :

- Particuliers qui vendent exclusivement des objets personnels et usagés à condition qu'ils y participent 2 fois maximum par an
- Professionnels du commerce ou de la fabrication régulièrement déclarés.

À ces personnes peuvent s'ajouter les associations qui ne vendent que des objets usagés donnés par des particuliers.

Article 2 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à son avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de la vente au déballage, qui ne respecterait pas le cadre mis à sa disposition (et sans qu'il puisse être réclamé une quelconque indemnisation).

Article 3 : Les objets, marchandises, collections exposées, demeureront sous la responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls. L'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable, notamment en cas de perte, de vol ou autre détérioration y compris par cas fortuit ou de force majeure. Les exposants feront leur affaire personnelle des assurances à souscrire pour leur couverture en matière des risques encourus.

Article 4 : Tout vendeur particulier déclare que sa participation est exceptionnelle, qu'il ne vendra que des objets personnels et usagés et qu'il ne participe pas à plus de deux ventes aux déballages par an. L'attestation sur l'honneur ci-après est à remplir et à retourner avec son inscription.

Article 5 : Les emplacements qui n'auront pas été occupés à 8h ne seront plus réservés et pourront être attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront, dans ce cas, acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Article 6 : En cas d'intempéries, aucun remboursement ne sera effectué, les adresses et les sommes étant consignées au Cahier Préfectoral.

Article 7 : L'organisateur décline toutes responsabilités en cas d'accident ou d'incident survenant au cours de cette journée.

Article 8 : Tout vendeur devra rendre la place qui lui est attribuée dans l'état où il l'a trouvée, c'est-à-dire propre et débarrassée de tout objet. La décharge sauvage est interdite sous peine de poursuites.

Article 9 : Pour une bonne installation, nous conseillons au vendeur de prévoir table, chaise, sac poubelle, lampe torche si vous arrivez tôt car la rue n'est pas éclairée et gobelet recyclable car le Comité des fêtes offre une boisson.

Manifestations publiques organisées en vue de la vente au déballage (Articles L.310-2, R.310-8, R. 310-9 et R. 310.19 du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal).

Précisent les dispositions arrêtées pour les ventes au déballage. Notre règlement s'appuie sur ces articles pour l'organisation générale de la vente au déballage.



VIDE-GRENIERS DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2026 BOURG DE SAINTE-SOULLE

BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVoyer

NOM & PRENOM (en lettre capitale) _____

FONCTION DU VENDEUR D'OBJETS MOBILIERS D'OCCASION _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TEL _____ E.MAIL _____

NATURE ET N° PIECE IDENTITE : PASSEPORT * _____

CARTE IDENTITE * _____

DÉLIVRÉE LE _____ PAR _____

* Joindre une copie à votre dossier d'inscription

_____ MÈTRE(S) X 3€ = _____ € **JOINDRE LE RÈGLEMENT** à l'ordre du « Comité des Fêtes de Sainte-Soulle »

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

Je soussigné-e déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve

A _____ Le _____

Signature

(Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »).



VIDE-GRENIERS DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2026 BOURG DE SAINTE-SOULLE

Attestation sur l'honneur

Je soussigné-e [Prénom, Nom]

Né-e le [Date de naissance]

à [Lieu de naissance]

et domicilié-e [Adresse complète]

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature

à [Lieu]

le [Date]

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à [Lieu]

le [Date]

[Signature]